

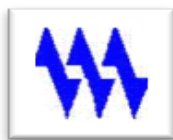


République Islamique de Mauritanie

Honneur –Fraternité –Justice

MINISTERE DU PETROLE, DES MINES ET DE L'ENERGIE

SOCIETE MAURITANIEENNE D'ELECTRICITE (SOMELEC)



Appel à manifestation d'intérêt n° 01/CMI/2023 pour le recrutement d'un consultant chargé de l'étude, de l'élaboration du DAO, assistance dans le processus de passation de marché et suivi des travaux relatifs à l'extension et densification du réseau de distribution dans la zone sud du pays.

1. La SOMELEC a obtenu un financement du Fonds Arabe de Développement Economique et Social - FADES (ci-après dénommé « le Fonds ») pour financer le coût de la Mission et compte utiliser ce prêt pour effectuer les paiements autorisés au titre du Marché pour lequel le présent Appel à Manifestation d'Intérêts (AMI) est émis.
2. Les prestations objet du présent avis comportent :
 - La réalisation d'une étude pour l'électrification, l'extension et la densification du réseau moyen et basse tension sur les axes :
 - Aleg-Boutilimit
 - Aleg – Sangrava
 - Aleg- Boghé.

Une liste non exhaustive de 46 localités est jointe au présent AMI. Le Consultant doit compléter cette liste lors de l'étude.

- L'élaboration de DAO
- L'assistance au Maître d'ouvrage dans le processus de recrutement des entreprises chargées des travaux ;
- Contrôle et Suivi de réalisation des travaux.

La durée est estimée à 33 mois répartis comme suit :

- Etude : 4 mois,
- Préparation DAO : 1 mois,
- Passation des marchés : 3 mois,
- Travaux : 12 mois,
- Période de garantie : 12 mois.
- Rapport définitif : 2 mois

3. Par le présent avis, la Société Mauritanienne d'Electricité (SOMELEC), société de droit public mauritanien, sise îlot C – lot N°121-Avenue Boubacar Ben Amer, Ksar, Nouakchott, République Islamique de Mauritanie, agissant en tant que Maître d'Ouvrage délégué invite les consultants ou groupements de consultants ayant une réputation internationale et possédant l'expérience requise en matière d'étude, de contrôle, de coordination et de surveillance des travaux de réalisation de réseaux d'interconnexions électriques à présenter leur candidature pour la réalisation des prestations décrites au point 3.

Les références minimales requises pour la préqualification sont les suivantes :

4.1 Références générales :

- 4.1.1** *Avoir réalisé avec succès, au cours des 10 dernières années, des contrats des études (faisabilité, APD et élaboration DAO) dans le domaine de distribution d'électricité HTA et/ou le suivi des projets de réhabilitation des réseaux de transport HTB et/ou distribution HTA et qui comporte des lignes et postes HTA et HTB. Note maxi = 25 points (12.5 points par projet) ;*

4.2 Références spécifiques : (75 points)

- 4.3** *Références dans les missions de suivi et contrôle de travaux de réalisation des projets des lignes et postes électriques effectuées durant les dix dernières années (12 points, 6 points par référence) ;*
- 4.4** *Références dans les missions de suivi et contrôle de travaux de réalisation des projets des lignes MT, 15 kV au plus effectuées durant les dix dernières années (18 points, 6 points par référence) ;*
- 4.5** *Références dans les missions de suivi et contrôle de travaux de réalisation des projets des lignes BT effectués durant les dix dernières années (18 points, 6 points par référence) ;*
- 4.6** *Références dans les missions de suivi et contrôle de travaux de réalisation des projets des postes HTA/HTB 90/33/15 kV effectuées durant les dix dernières années (12 points, 6 points par référence) ;*
- 4.7** *Références dans les missions de suivi et contrôle de travaux de réalisation des projets des postes HTA/HTA 33/15 kV effectuées durant les dix dernières années (12 points, 6 points par référence) ;*
- 4.8** *Références dans les missions de suivi et contrôle de travaux de réalisation des projets des postes HTA/BT 33/0.4 kV effectuées durant les dix dernières années (3 points, 1.5 point par référence) ;*

Par ailleurs, au cas où plus de deux bureaux d'une même nationalité rempliraient les critères minima de préqualification, conformément à l'article 12 du Décret n°2017-126 du 02 novembre 2017 portant application de la Loi n°2010-044 du 22 juillet 2010 portant code des marchés

publics, un classement de ces bureaux sera opéré sur la base de la notation de leurs références spécifiques (points 4.2.1 à 4.2.4), la note maximale étant attribuée, pour chacun de ces points, au bureau ayant présenté le plus grand nombre de références spécifiques, les notes des autres bureaux étant déterminées par interpolation linéaire.

4. Les candidats intéressés devront transmettre à l'adresse indiquée au point 6 ci-après, leurs dossiers de candidature qui doivent comprendre les éléments suivants :
 - 4.1. Une lettre de candidature, signée du responsable légal du Consultant ou du mandataire commun du groupement de Consultants et indiquant les coordonnées (adresse postale, téléphone, fax, adresse email) et la ou les nationalités des Candidats. En cas de groupement, la nationalité du chef de file du groupement sera considérée comme étant celle du groupement ;
 - 4.2. Les qualifications techniques, l'expérience en rapport avec les prestations demandées et les références concernant des marchés analogues exécutés par le candidat. Ces références, obligatoirement étayées par des attestations des bénéficiaires, doivent notamment porter sur l'expérience générale, l'expérience spécifique et toute autre référence pertinente qui démontrent que le candidat possède les capacités techniques pour exécuter les prestations requises avec indication de la nature et description sommaire du projet supervisé, du bénéficiaire (adresse et contacts téléphonique et mail), de sa période de réalisation, du coût des prestations confiées au candidat (préciser le volume incombant au candidat dans le cas d'un Groupement) ;

L'attention des candidats est attirée sur le fait que seules les missions réalisées par les candidats dont les attestations de bonne exécution ont été fournies seront prises en considération lors de l'évaluation des manifestations d'intérêt.

5. Le groupement de consultants, pris collectivement, doit satisfaire aux références minimales fixées au point 4 ci-avant, les références correspondant à chacun des membres du groupement étant pour cela additionnées afin d'obtenir les capacités totales du groupement, **sous réserve que les membres du groupement soient solidaires pour réaliser la mission envisagée.**
6. La méthode de sélection qui sera utilisée sera la méthode fondée sur la Qualité et le Coût.
7. La SOMELEC dressera une liste restreinte d'environ six candidats, présélectionnés sur la base des candidatures reçues, auxquels elle adressera la Demande de Proposition (DP), pour la réalisation des services requis.
8. Les dossiers de candidature, rédigés en langue française (seules les pièces constitutives du dossier de candidature libellées en français ou accompagnées de leur traduction conforme dans cette langue –faite par un traducteur agréé- seront prises en compte pour l'évaluation) et établis en quatre exemplaires dont un original, doivent être adressés par courrier ou déposés au plus tard **le 02/03/2023 à 12h00 TU** à l'adresse suivante :

Monsieur le Directeur Général de la SOMELEC
Immeuble de la SOMELEC
N° 121 - Ilot C
Avenue Boubacar Ben Amer
BP 355
Ksar - Nouakchott
République Islamique de Mauritanie

Et porter la mention :

« Appel à manifestation d'intérêt n° 01/CMI/2023 pour le recrutement d'un consultant chargé de l'étude, de l'élaboration du DAO, assistance dans le processus de passation de marché et suivi des travaux relatifs à l'extension et densification du réseau de distribution dans la zone sud du pays. »

Pour toute demande d'éclaircissement relative au présent avis, les candidats intéressés doivent contacter l'adresse indiquée ci-dessous :

Monsieur le Conseiller Chargé de la Cellule des Marchés
Immeuble de la SOMELEC
N° 121 - Ilot C
Avenue Boubacar Ben Amer
BP 355
Téléphone Fixe : +222 45 29 03 89 -Télécopie : 00 222 45 25 39 95
Email : cmsomelec@gmail.com ; haiba@somelec.mr
Ksar - Nouakchott
République Islamique de Mauritanie

LE PRESIDENT DE LA COMMISSION DES MARCHES D'INVESTISSEMENT

Cheikh Abdellahi BEDDA